

REGLEMENT

Championnat d'échecs du Tarn et Garonne 2024

CONDITIONS GENERALES

Article 1: Conditions de participation

Peuvent y participer tous les joueurs, quelle que soit leur catégorie, possédant la licence A de la Fédération française d'échecs pour la saison 2023-2024 et licenciés dans un club du Tarn et Garonne.

Article 2 : Organisation

Le championnat est organisé par le Comité départemental du jeu d'échecs du Tarn et Garonne et l'Echiquier des gorges de l'Aveyron.

Article 3 : Déroulement du championnat :

Un tournoi de 6 rondes sera organisé sur deux journées, 3 rondes le samedi 2 mars 2024 et trois rondes le dimanche 3 mars 2024.

Le championnat se déroulera à Saint Antonin noble val dans les locaux de l'Echiquier des gorges de l'Aveyron.

Pointage jusqu'à 9 h 15 le 2 mars 2024

Début de la première ronde : 9h 30 le samedi 2 mars

Début de la quatrième ronde : 9 h 30 le samedi 3 mars

Article 4 : Cadences

Le tournoi sera joué suivant les règles de la FIDE en vigueur à la date du championnat, selon la cadence suivante : 60 mn + 30s. L'homologation sera demandée à la FIDE.

Article 5 : Appariements et départages

Les appariements se feront au système suisse intégral. A chaque ronde, les Elos utilisés pour les appariements sont les derniers publiés par la FIDE, ou à défaut par la FFE.

Les départages adoptés seront dans l'ordre :

- 1 - Buchholz tronqué,
- 2 - Performance,
- 3 - Cumulatif

Article 6 : Classement

Le classement sera établi au nombre de points et selon le départage adopté. Le premier joueur aura le titre de champion du Tarn et Garonne 2024.

Article 7 : Arbitrage

L'arbitrage sera assuré par Frédéric Rivière

Article 8 : Prix

Des prix en nature récompenseront les trois premiers du classement ainsi que le premier jeune.

La proclamation des résultats et la remise des prix aura lieu sur place, le dimanche 3 mars après la dernière ronde.

Article 9 : Réclamations

Toute réclamation devra être transmise à l'arbitre par écrit et signée avant la fin de la compétition.

Article 10 : Participants mineurs

Les joueurs mineurs resteront sous la responsabilité de leurs parents durant la durée du championnat.

En inscrivant leurs enfants (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental des échecs du Tarn et Garonne à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de l'image de leur enfant, ils doivent en faire la déclaration sur papier libre, adressée au président du CDJE et remise aux organisateurs du championnat le jour du tournoi.